



VILLE DE LEWARDE

JANVIER 2022

<https://ville-lewarde.fr>

Facebook : ville de Lewarde

Le mot du Maire

Après la publication de l'arrêt de la cour administrative d'appel de Douai, je ne peux que regretter la perte du combat que la municipalité a mené avec celle de Guesnain aux côtés de l'association SOS Nature Douaisis contre l'implantation d'éoliennes sur le territoire de Roucourt.

Cette implantation ne concerne pas directement notre territoire communal mais nous impacte néanmoins. En effet, les habitants de notre commune ayant vue sur Roucourt auront prochainement des éoliennes de 150m de haut dans leur champ de vision. SOS Nature Douaisis, les communes de Lewarde et Guesnain ne cherchaient pas à lutter contre l'énergie éolienne en tant que telle, mais voulaient d'une part protéger les paysages de notre secteur géographique déjà fortement urbanisé et d'autre part préserver le couloir de migration important pour l'avifaune (oiseaux) et de déplacement des chiroptères (chauve-souris).

Cette lutte perdue nous laisse un goût amer. Nos arguments n'ont pas été pris en compte par la justice.

Espérons que l'avenir ne nous donne pas raison et que la mise en service de ces constructions gigantesques n'entraîne pas des dégâts irréversibles pour la faune et des conséquences néfastes pour la santé de la population vivant à proximité.

Les légitimes questions que nous nous posons auront peu pesées face à l'appât des gains financiers générés par ces éoliennes.



Denis MICHALAK,
Maire

Vœux du Maire

Le jeudi 27 janvier à 19 h sur la page Facebook de la ville et sur YouTube.

Pandémie oblige, la cérémonie des vœux de la municipalité à la population ne pourra pas, une fois de plus, s'effectuer en présentiel. Monsieur le Maire s'adressera aux Lewardoises et Lewardois en utilisant un message enregistré.

Listes électorales

Les personnes venant de s'établir dans la commune ou ayant changé d'adresse ont jusqu'au 4 mars pour s'inscrire sur les listes électorales de la commune. Elles doivent se présenter en mairie avec un justificatif de domicile (factures d'électricité, de gaz ...) et leur carte d'identité.

Les jeunes ayant 18 ans après le 1^{er} janvier et avant le 11 avril 2022 doivent effectuer une inscription volontaire sur les listes électorales s'ils souhaitent voter.

Procuration : ce qui change.

La demande doit être rédigée sur un nouveau modèle Cerfa.

Désormais un électeur peut donner procuration à un autre électeur même d'une commune différente de la sienne.

Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.

La demande peut se faire en ligne sur le site maprocuration.gouv.fr ou en se rendant en commissariat.

La confirmation de la procuration parviendra par courriel.

Retraite

Madame Claudine Téban, agent territorial a fait valoir ses droits à la retraite le 1^{er} janvier 2022. Une délégation du conseil municipal emmenée par Monsieur le Maire a tenu à la remercier du travail sérieux et efficace effectué pendant ses 27 ans de présence, principalement, au service des petits Lewardois et de la commune.

Madame Téban a été vendeuse de tissu en gros, femme de ménage, lingère au centre hospitalier avant d'être employée par la mairie.

Elle a d'abord assuré en temps partiel un service de surveillance des élèves des écoles pendant la pause méridienne, a assuré des temps de travail au restaurant scolaire, a nettoyé les surfaces des bâtiments communaux.

Titularisée en 2000, elle a été définitivement affectée au service de la restauration scolaire.

Le nouveau statut de retraitée couronne 45 ans de carrière.

Les élèves prévenus du départ de « Claudine » ont salué comme il se doit l'évènement avec la complicité de ses collègues de travail.



Composteurs

Le SIAVED et la municipalité se sont engagés dans une démarche Zéro Déchet Zéro Gaspillage. Nous produisons tous des déchets et le compostage est un moyen simple de les réduire !

C'est pourquoi le SIAVED propose à tous les citoyens de son territoire des composteurs à prix réduit.

En compostant nos déchets de cuisine et de jardin, nous pouvons réduire ceux-ci (100 kg/an/hab) et produire un terreau naturel.

Le SIAVED propose des composteurs en bois PEFC traité autoclave 4. 400 litres à 15 € l'unité

600 litres à 18,00 € l'unité

Les bons de commande sont disponibles en mairie ou sur le site de la mairie.

Dans les 6 semaines suivant votre demande, vous pourrez retirer votre composteur lors d'un temps d'échange et d'information. Pour tout composteur acheté, un bio-seau sera offert pour transporter vos déchets alimentaires au composteur !

Micro crèche

La ville s'avère attractive pour le dépôt d'un tel projet.

Une entreprise s'est déclarée prête à ouvrir dans les mois qui viennent une micro crèche à condition que la mise en service de celle-ci corresponde à une demande des familles.

Vous trouverez, dans ce journal, une enquête informative à valeur de sondage.

Annonce

Monsieur Vaczlavik, suite au décès de sa mère propose gratuitement du matériel médical en bon état (déambulateurs, béquilles et chaise percée).

Pour tout contact jemfax@wanadoo.fr

Travaux

En mairie, une chaudière à condensation va remplacer l'ancienne chaudière à bout de souffle avec à la clé un gain énergétique.

Une barrière limitant le passage aux seuls piétons est fixée entre la rue L. Aragon et la rue Saint Rémi pour la quiétude des riverains.

Sécurité

Trois défibrillateurs sont installés : salle des fêtes, salle omnisports et boulodrome.

Eglise

Un livret explicatif des richesses patrimoniales de l'église est disponible au prix de 3 €.

Les personnes intéressées peuvent se le procurer en mairie ou auprès de M. Guénez à l'occasion de visites organisées par ses soins qui répondent à une demande de particuliers ou de groupes.

RAM

Le relais petite enfance a le plaisir de proposer aux enfants à partir de 18 mois un spectacle gratuit intitulé BLEU, salle des fêtes Henri Martel le 4 février à 18 h. Les règles sanitaires en vigueur devront être respectées.

Téléthon

L'association Marcher Bouger à Lewarde, celle des parents d'élèves et le PPCL ont joint leurs forces pour collecter des fonds pour l'AFM. L'association des parents d'élèves a procédé à une vente de petits pains au chocolat le vendredi 3 décembre devant les écoles.

Le 4 décembre, 45 personnes de Loffre et de Lewarde ont participé à une marche de 4 km jusqu'à la salle des sports. Les marcheurs ont été accueillis par les géants de Lewarde ... et du chocolat chaud.



Le même jour, le tournoi par équipes organisé par le PPCL avec vente de tartes, friandises... a connu un vif succès.

Ce sont 710 € qui ont été reversés au téléthon.



Trésorerie d'Aniche

La trésorerie d'Aniche ne gère plus le recouvrement des impôts depuis le 03/01/2022.

Cette suppression d'un service de proximité a été décidée par le gouvernement dans le cadre d'une nouvelle organisation du Trésor Public.

Cette compétence est désormais du ressort du SIP (service des impôts des particuliers) de Douai 195 rue de Roubaix 59500 Douai tél. 03 27 93 48 48 courriel : sip.douai@dgifp.finances.gouv.fr

La trésorerie ne dispose donc plus des habilitations nécessaires pour traiter les demandes d'échéancier de paiement, de modification des références bancaires et d'encaissement des paiements : impôt sur le revenu, taxe foncière et taxe d'habitation. Les paiements inférieurs à 300 € avec un QR code peuvent être payés chez un buraliste.

Les paiements sous enveloppes reçus en trésorerie seront réorientés vers le SIP DE DOUAI.

La trésorerie ne demeure plus qu'un centre des finances publiques qui accueille les usagers et leur délivre des renseignements « techniques ».

Confédération Nationale du Logement

La CNL 59, riche de 60 associations dans le Nord et de plus de 200 bénévoles, défend les droits et intérêts des usagers du logement et consommateurs.

A travers une convention de partenariat avec la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent, la CNL 59 assure 5 permanences par mois, d'une demi-journée chacune (sauf au mois d'août).

Des juristes et des bénévoles vous reçoivent pour vous donner des informations, des conseils pour un suivi ou pour vous accompagner dans un litige dans les domaines suivants : demande de travaux, non-respect du bail, loyers ou charges locatives injustifiées, logement indécent, tout problème relatif aux droits des consommateurs.

Le calendrier des permanences, pour l'année 2022, en mairie de Lewarde est le suivant :

- Mercredi 19 janvier (9h – 12h)
- Mercredi 16 février (9h – 12h)
- Mercredi 16 mars (9h – 12h)
- Mercredi 20 avril (9h – 12h)
- Mercredi 18 mai (9h – 12h)

Habitat durable

Vous pouvez peut-être bénéficier de subventions pour vos travaux de réhabilitation de votre logement.

L'équipe d'animation peut vous rencontrer à la CCCO avenue du bois à Lewarde les mercredis 26 janvier, 16 et 23 février, 9 et 16 mars.

Coordonnées : Citémétrie 13 rue Berthelot
59 000 LILLE
03 20 52 31 93 pig.ccco@citemetrie.

Société de chasse

L'association nous communique :

La réglementation n'impose pas de distance autour des habitations pour pratiquer la chasse à tir, mais par contre elle impose une interdiction de tir en direction des habitations.

Contrairement aux idées reçues, il n'existe pas une règle de distance de « 150 m autour des habitations » et d'interdiction de chasser en deçà.

Greeters (hôtes en Français) : une nouvelle façon d'envisager le tourisme

Au hasard des promenades en Ostrevant ou en vacances, nous faisons souvent des découvertes hors du commun.

Mais le saviez-vous ces découvertes aléatoires peuvent céder la place à des visites organisées. Des habitants passionnés peuvent vous faire visiter gratuitement un quartier, une ville, un village proche ou loin de chez vous pour une balade conviviale et instructive.

Ces personnes, ce sont les Greeters. Le mouvement des Greeters est né à New-York en 1992 et il rencontre un grand succès en France. Pour effectuer une visite « Greeters », rien de plus simple. Il suffit de vous inscrire sur le site Internet de l'antenne Greeters de la ville ou de la région ciblée, puis de renseigner ses centres d'intérêts (histoire, gastronomie, artisanat, jardins...) et ses disponibilités.

C'est ainsi qu'à Lewarde, M. Jean-Marc Guénez, disserte en particulier sur la vie des tailleurs de pierres qui ont fait la richesse de la commune autrefois. Il propose aussi une marche adaptée aux personnes déficientes visuelles. Dans ce cas, le nombre de touristes accompagnés ne doit pas excéder quelques personnes. Alors bonnes balades avec les Greeters !

Pour s'inscrire : <https://greeters.fr> (puis la région)

La visite du parc du château de Lewarde avec les Greeters (photo)

Les Greeters en Nord dans le secteur de l'Ostrevant font découvrir notre terroir beaucoup plus riche que l'on ne le croit.



Linky

Les ménages qui refusent l'installation du compteur Linky se verront appliquer un supplément censé couvrir le coût du relevé manuel de leur compteur. Ce coût n'est pas connu ce jour. La population sera avertie de l'évolution du dossier.

Seuls les ménages dont les caractéristiques du logement ne permettent pas la pose d'un compteur Linky se verront dispensés de cette surfacturation.

Dans sa délibération du 25 novembre 2021, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) rappelle que, comme prévu initialement, la phase active de déploiement de ce compteur touche à sa fin en 2021. En 2022, commencera la « phase de déploiement diffus », moins intense, mais permettant néanmoins aux ménages qui le souhaitent de faire changer leur compteur.

On peut lire dans la délibération que « La CRE estime que les clients qui empêcheraient encore la pose d'un Linky durant cette phase de déploiement diffus doivent supporter les coûts générés par ce comportement... que les consommateurs qui n'ont pas laissé l'accès au compteur se verront facturer une prestation de relève à pied résiduelle, compensant les surcoûts occasionnés ».

Le montant demandé est-il à mettre en balance avec la probable contribution qui sera demandée pour l'amortissement financier des compteurs Linky par les usagers équipés ou les consommateurs seront-ils doublement pénalisés ?



Fêtes de Noël

Madame Lahssen, adjointe au maire et la commission municipale chargée des fêtes, ont multiplié, par leur action, les rencontres conviviales avec la population : goûter des anciens, distribution de brioches, chocolat, orange aux écoliers, mapping dans la cour de l'école maternelle.

Monsieur Alain Rollos, conseiller délégué à la citoyenneté, s'est attaché à coordonner les actions d'implantation et d'illumination des sapins, de la mairie, de l'église... en faisant participer les Lewardois grands et petits.

N'oublions pas le rôle administratif important de notre DGS Madame Julie Sticker et des services techniques de la ville qui sous ses directives se sont investis pleinement et avec succès dans l'opération.

Les sapins

Monsieur le Maire et les élus en charge de la vie communale félicitent tous les acteurs de la ville qui ont permis la réussite du projet participatif.

Certes, la ville a implanté dans la commune des sapins, emblèmes de la période festive de Noël. Pour ce faire, les services techniques ont façonné des plots en béton pour asseoir la stabilité de arbres, ont décoré les branches, placé des suspensions lumineuses sur le fronton de l'hôtel de ville...

Certes, le groupe majoritaire du conseil municipal souhaitait que cette décision soit accompagnée de gestes citoyens.

Mais vos élus ne s'attendaient pas à ce que les habitants participent à cette hauteur. Nombreux, les Lewardois ont apporté des éléments de décoration en mairie ou directement sur les sapins et une personne, en toute discrétion, a même décoré entièrement un des arbres.

L'école Salengro n'a pas été en reste. 3 classes, sous l'œil attentif du père Noël, ont participé à la décoration des sapins, place des Vésignons. Les élèves ont fabriqué en classe avec leurs professeurs des objets à suspendre tels des papillotes en papier argenté et ont, eux aussi, apporté des décorations de chez eux.

Cet investissement dans un projet commun est la preuve que l'esprit de convivialité, de solidarité mis en avant en ce moment de l'année est bien vivant dans la commune.



Boîte aux lettres du Père Noël



Les élus adressent leurs vives félicitations au personnel technique et administratif pour leur investissement.

Les services techniques de la ville ont construit une boîte aux lettres validée par le père Noël. Les enfants ont pu y déposer leur courrier à destination du pourvoyeur de cadeaux.

Il ne restait plus qu'aux agents administratifs à se transformer en petits lutins...

Elles ont sollicité par un message la complicité des parents des enfants (identifiables) qui ont déposé un courrier à Papa Noël.

Le père Noël a ainsi pu répondre par lettre le plus précisément possible aux souhaits des petits qui l'ont sollicité.

Un travail de titan devant lequel on ne peut qu'être admiratif.

Félicitations au personnel administratif pour ce travail supplémentaire et bénévole.

Goûter des anciens

Le 9 décembre, les aînés ont assisté à un goûter spectacle à la salle des fêtes.

Cet après-midi animé par les chanteurs et les danseurs de « Tout pour la musique » a satisfait pleinement les convives.



Noël aux écoles

Le vendredi 17 décembre, les élèves ont reçu en cadeau la traditionnelle « coquille » accompagnée de chocolat et d'une orange mais, cette année, pas de goûter pour les élèves au restaurant scolaire en raison des mesures sanitaires à appliquer.

Une petite brioche, une briquette de chocolat froid à consommer dans la classe ont été remis à chaque élève. Les traditionnels sachets de friandises ont été distribués par les enseignants dans les classes.

Le père Noël était présent grâce à l'aimable collaboration d'un membre de l'équipe d'école.



Mapping

Un moment de féerie sur les murs de l'école maternelle.

Petits et grands se sont donné rendez-vous le samedi 18 décembre pour une rencontre géante avec les personnages d'un conte : Saint-Nicolas et la forêt magique.



USCL Football

Les joueurs ont été invités par leurs dirigeants et le père Noël, salle des fêtes. Monsieur le Maire a manifesté par sa présence son attachement aux valeurs sportives portées par le club en présence, en particulier, de Monsieur Alain Bruneel, député. Les enfants ont été gâtés par le père Noël présent ce jour. Ils ont reçu en cadeau : brioche, chocolat, bonbons. Les dirigeants ont profité de cette réunion conviviale pour remettre aux joueurs un nouvel équipement : survêtement, coupe-vent. Une rose a été offerte aux épouses.



Restaurants du cœur



Le 15 décembre, COVID oblige, la fête de Noël a été célébrée dans une version plus contraignante. Les responsables du resto : Roland et Bernadette Feys et leurs douze bénévoles se sont employés à apporter de la chaleur humaine aux familles.

Cette fête a été préparée en amont par un groupe d'enfants. Bryan, John, Léna, Louane Manon, Théo ont participé à des ateliers de préparation d'objets de Noël. Ces ateliers ont été financés généreusement par l'association la Koukiri à hauteur de 200 €. Des colis ont été distribués par le resto du cœur. Le contenu de ces colis a été amélioré grâce à l'apport de brioches, friandises, confiture apportées par l'association du stretching postural. Cette association a également offert du matériel. Cet apport d'une valeur de 400 € a été fort apprécié.

La mairie n'a pas été en reste. Chocolat et brioches ont été offerts aux enfants.

Sont venus s'ajouter des dons en nourriture et friandises provenant de particuliers.

Tous les bénévoles et les donateurs sont chaudement remerciés par Roland et Bernadette.

La municipalité remercie également nos deux responsables et leur équipe de leur dévouement à aider les familles en difficulté.

La solidarité a fait des miracles.



Judo Club

Le vendredi 17 décembre, à l'invitation du judo club, Monsieur le Maire accompagné de quelques élus ont assisté à la remise de cadeaux aux jeunes judokas par le club. 62 sportifs étaient présents.

Les jeunes judokas ont reçu une orange, un père Noël en chocolat, un gâteau emballé et deux photos personnalisées.

La distribution s'est faite en trois groupes d'âge séparés dans le temps pour éviter un rassemblement de trop grande ampleur.



Tribune d'expression libre

Les textes présentés correspondent aux écrits envoyés par les groupes sans aucune modification orthographique ou grammaticale apportée sur ceux-ci.

Groupe majoritaire : « continuons ensemble pour Lewarde » 15 élus

La loi ELAN « Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique » limite fortement les pouvoirs du Maire.

Lewarde subit les conséquences de l'application de cette loi dans le domaine de l'aménagement et du numérique. L'avis des maires pèse peu, désormais, devant la nécessité affichée d'éliminer les zones blanches. La loi adoptée le 23 novembre 2018, à titre expérimental, déroge à l'article L.424-5 du code de l'urbanisme jusqu'au 31 décembre 2022. Son application permet à l'autorité de dessaisir la commune du pouvoir de s'opposer à l'établissement d'antennes relais.

Pour implanter une antenne (moins de 20 m² au sol), un groupe de téléphonie ne rédige plus une demande de permis de construire mais une simple déclaration de travaux.

Durant l'été 2020, un représentant du groupe Bouygues a rencontré à trois reprises M. le Maire pour lui signifier la volonté de l'entreprise d'installer une antenne relais au 743 rue d'Erchin suite à accord avec le propriétaire.

M. le Maire a refusé. Il a évoqué la proximité des habitations, un danger éventuel d'exposition de la population proche aux ondes électromagnétiques, l'atteinte au paysage, l'intérêt historique de l'église et le label UNESCO du centre historique minier. Avec la loi Elan, les architectes des bâtiments de France ne peuvent plus donner qu'un simple avis *consultatif non contraignant*.

Notre maire a suggéré l'éventualité d'autres implantations dans la commune. Ces propositions ont toutes été refusées avec l'argument qu'elles n'offrent pas une possibilité de couverture téléphonique optimale (sans le justifier).

M. le Maire a notifié dans le délai très court d'un mois (nouvelle disposition de cette loi) une décision négative à l'installation.

L'arrêté d'opposition aux travaux a été dénoncé en justice par Bouygues qui a fait valoir un critère d'urgence pour débiter l'implantation. Bouygues, débouté, l'affaire suit son cours et sera jugée sur le fond dans les prochains mois. Malgré la suspension de la déclaration préalable des travaux dont la valeur juridique a été confirmée par le juge, un panneau chantier a été apposé et un début de tentative de travaux arrêté après l'intervention d'un adjoint au maire. Cela a été relevé par un huissier.

La mobilisation de toutes et tous peut être nécessaire à tout moment pour soutenir M. le Maire et la municipalité dans ce combat de David contre Goliath.

« L'alternative Lewardoise » 2 élus

Mise en place du PLU, projet de la place des Vésignons, travaux de voiries, de mise aux normes, rénovation de bâtiments, sécurité, mise en place des actions suite aux réunions de participation démocratique, devenir de l'ex maison de retraite, antennes relais, défi écologique etc.. sont autant de dossiers qui s'accumulent sur le bureau de notre Maire.

Nous ne nous contenterons plus de promesses mais d'actes en 2022.

« Pour Lewarde, un nouvel élan » 2 élus

L'année 2021 a été marqué par la crise sanitaire. Espérons que cette nouvelle année signe la fin de l'épidémie. En 2022 nous continuerons à vous représenter, vous informer sur la gestion communale. Notre activité d'élus municipaux est en plein essor avec une multitude de soutien. Vous êtes nombreux à consulter notre page Facebook. Merci pour votre fidélité. Notre opposition a bousculé des habitudes ancestrales qui ne servaient plus l'intérêt de notre ville mais celle d'un petit groupe d'élus. En attendant de vous rencontrer nous vous présentons nos meilleurs vœux.